

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le mercredi 1er octobre 2025 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 25 septembre 2025
 - 6.2 Remboursement du fonds de roulement
 - 6.3 Affectation fonds réservé - Élections
 - 6.4 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2025 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2025
 - 6.5 Demande de subvention - FADOQ de Stoke
 - 6.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026
 - 6.7 Projets d'ajout d'entreposage et d'installation de lumières DEL au parc 3R et demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds régions et ruralité)
 - 6.8 Mandat de rapiéçage manuel - Chemin Côté
 - 6.9 Demande de subvention annuelle - APLS
 - 6.10 Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe
 - 6.11 Transmission des états financiers 2024 de la CDSE et demande de soutien financier
 - 6.12 Demande de support financier - Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ)
 - 6.13 Affectation du surplus libre
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Octroi de mandats - Inscription d'un ouvrage dans le SOMAEU et support pour la délivrance d'une attestation d'assainissement municipale (AAM)

9.2 Octroi d'un contrat de vidange sélective, transport, transbordement et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2026 à 2029

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

11.1 Signature d'un contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments

11.2 Organisation de la fête de Noël par la Municipalité

11.3 Révision de la politique culturelle de Stoke 2025

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

12.1 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2025

12.2 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le mercredi 1er octobre 2025 à 19h00. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard et assiste également à la séance le directeur général et greffier-trésorier Jonathan Lemaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution
2025-10-178

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-179

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) citoyens assistent à la séance. Les sujets abordés lors de la première période de questions sont:

- La tenue d'une activité afin de souligner l'implication des élus sortants.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance reçue entre le 29 août au 30 septembre. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2025-10-180

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 25 septembre 2025

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 25 septembre 2025 au montant de 388 830.74 \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 41 210.87 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-181

6.2 Remboursement du fonds de roulement

ATTENDU QUE la résolution 2023-12-245 servant à financer une portion du camion de voirie prévoit un remboursement annuel de 6 585.57 \$;

ATTENDU QUE la résolution 2022-11-235 servant à financer une portion du camion 10 roues prévoit un remboursement annuel de 10 000.00 \$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

QUE la somme de seize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-sept sous (16 585.57\$) soit affectée au remboursement du fonds de roulement pour 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-182

6.3 Affection fonds réservé - Élections

ATTENDU QUE 2025 est une année d'élections générales;

ATTENDU QUE les dépenses pour les élections municipales n'ont pas été prévues au budget 2025;

ATTENDU QU'un fonds réservé pour les élections a été constitué lors des années précédentes;

ATTENDU QU'au budget 2025 une provision pour réserve d'élection a été prévue.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'affecter les fonds réservés au budget 2025 comme suit afin de couvrir les dépenses d'élections :

02-140-00-141

Salaires et charges - Élections

02-140-00-331

Communications - Élections

02-140-00-454	Formation - Élections
02-140-00-670	Fournitures et papeterie - Élections
02-140-00-999	Réserve dépenses - Élections
59-140-00-001	Fonds réservés - Élections

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2025 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2025

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2025 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2025.

Résolution
2025-10-183

6.5 Demande de subvention - FADOQ de Stoke

ATTENDU la tenue de 12 sessions de yoga pour les membres de la FADOQ de Stoke au Centre communautaire;

ATTENDU QUE la tenue de cette activité permet à nos aînés de rester actifs tout en brisant l'isolement social;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le maintien de cette activité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accorder un montant de 480 \$ pour les 12 séances de yoga et de rembourser la FADOQ de Stoke, qui a déjà procédé au paiement, lors de la réception de tous les documents justificatifs de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-184

6.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt 565, la Municipalité de Stoke souhaite emprunter par billets un montant total de 229 500 \$ en date du 19 janvier 2026;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéros 565, la Municipalité de Stoke souhaite réaliser l'emprunt pour un terme tel que prévu à ce règlement.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2026 ;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-185 6.7 **Projets d'ajout d'entreposage et d'installation de lumières DEL au parc 3R et demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds régions et ruralité)**

ATTENDU le Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François pour le soutien financier à des projets structurants dont une somme de 27 000 \$ est disponible et réservée à la Municipalité de Stoke;

ATTENDU la résolution numéro 2024-08-143 portant sur le dépôt d'une demande d'ajout d'entreposage au parc 3R;

ATTENDU la résolution numéro 2024-10-168 portant sur l'installation de lumières au LED au Parc 3R et de la subvention d'Hydro-Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2024-10-175 portant sur la demande de soutien financier aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds régions et ruralité);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le projet qu'elle compte déposer au FRR afin d'y ajouter la modernisation de l'éclairage de plateaux sportifs.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE déposer une demande de soutien financier au FRR à la MRC du Val-Saint-François pour l'ajout d'entreposage et la modernisation de l'éclairage de plateaux sportifs au parc 3R pour une somme estimée à 27 000 \$;

DE mandater la compagnie DH éclairage Inc. à compléter les demandes de subvention auprès d'Hydro-Québec;

DE mandater la direction générale et greffe-trésorerie, ou son adjointe en son absence, à procéder auprès des fournisseurs à tous contrats nécessaires pour mener ces projets à terme;

ET D'autoriser la direction générale et greffe-trésorerie, ou son adjointe en son absence, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins des présentes;

D'affecter le fonds de parcs aux paiements des soldes restants de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-186 6.8 **Mandat de rapiéçage manuel - Chemin Côté**

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans certaines allocations pour l'entretien des routes de la Municipalité;

ATTENDU QUE la vacance de deux postes à la voirie a un impact sur la quantité de travail qui pourra être effectué en régie pour 2025 et donc sur le budget d'entretien;

ATTENDU QU'une allocation de 20 000 \$ avant les taxes permettrait de finaliser le rapiéçage manuel requis sur le chemin Côté.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'octroyer un mandat de rapiéçage manuel sur le chemin Côté à Excavation Carlos Lemay pour un maximum ne pouvant dépasser 20 000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-187 6.9 **Demande de subvention annuelle - APLS**

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Stoke (APLS) est un OBNL œuvrant sur le territoire de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU la demande de subvention de l'APLS;

ATTENDU QUE cette subvention aiderait l'APLS à payer leurs dépenses courantes et une adhésion au Réseau de Surveillance Visionnaire des Lacs (RSVL);

ATTENDU QUE l'une de ces dépenses courantes est l'assurance responsabilité pour le terrain permettant aux stokoises et stokoïs de mettre leur embarcation à l'eau;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE verser une subvention de 950 \$ à l'APLS dans le but de couvrir, entre autres, l'assurance responsabilité du terrain offrant un espace de mise à l'eau pour les embarcations des stokoises et stokoïs sous réserve de dépôt au conseil municipal par l'APLS de leurs états financiers et de l'approbation par la direction de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-188 6.10 **Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe**

ATTENDU QUE selon l'article 179 de la loi du code municipal, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « greffier-trésorier »;

ATTENDU QUE l'absence d'un greffier-trésorier adjoint prive la Municipalité d'une flexibilité nécessaire en cas d'absence du directeur général et greffier trésorier;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite nommer une personne pour occuper ce poste et assurer le bon fonctionnement de l'organisation en cas d'absence.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

DE nommer madame Line Provencher greffière-trésorière adjointe en plus de son titre existant de directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-189 6.11 **Transmission des états financiers 2024 de la CDSE et demande de soutien financier**

ATTENDU la réception des états financiers et du rapport d'activités 2024 de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE) en date du 29 septembre 2025;

ATTENDU la demande de support financier de 10 000 \$ afin de soutenir le CDSE dans sa mission envers les citoyens stokoïses;

ATTENDU QUE depuis sa création, la CDSE a mis en place des initiatives et des infrastructures profitant largement à la population stokoïse.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE confirmer la réception et l'acceptation des états financiers et du rapport d'activités 2024 de la CDSE;

ET D'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à la CDSE pour l'exercice 2025 afin de les supporter dans leur mission bénéficiant à la population stokoïse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-190

6.12 Demande de support financier - Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ)

ATTENDU la demande de support financier du comité ÉLÉ en date du 25 septembre 2025;

ATTENDU QUE la demande porte sur l'achat de livres neufs pour les paniers de Noël destinés aux familles les plus défavorisées du Val Saint-François;

ATTENDU QUE la contribution demandée, calculée en fonction de la population et de l'augmentation de la valeur des livres neufs, s'élève à 215 \$ pour 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE supporter le comité ÉLÉ dans le projet d'achat de livres neufs pour les paniers de Noël en versant une aide financière de 215 \$ pour 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-191

6.13 Affectation du surplus libre

ATTENDU QUE les prévisions financières de la fin de l'année 2025 annoncent un surplus;

ATTENDU QUE des projets à venir pour la revitalisation du cœur du village est à prévoir.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'affecter une somme de 100 000 \$ au fonds du surplus réservé pour la revitalisation du village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résolution
2025-10-192

9.1 Octroi de mandats - Inscription d'un ouvrage dans le SOMAEU et support pour la délivrance d'une attestation d'assainissement municipale (AAM)

ATTENDU la réception d'un préavis d'attestation d'assainissement municipale en septembre 2025 et l'obligation d'inscrire un poste de pompage avec surverse dans le Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU);

ATTENDU QU'il est souhaitable que ce préavis, et tous les documents s'y rattachant, soient analysés par un spécialiste en traitement des eaux;

ATTENDU QUE des documents techniques doivent être produits pour l'inscription du poste de pompage au SOMAEU;

ATTENDU QU'Aquatech, la firme agissant à titre d'opérateur du réseau d'égout, nous recommande de donner ces 2 mandats à la firme Bruser;

ATTENDU la réception de l'offre de service de Bruser en date du 17 septembre 2025.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

DE donner le mandat pour l'analyse et le support concernant le préavis d'attestation d'assainissement municipale et le mandat d'inscription du poste de pompage avec surverse au SOMAEU à la firme Bruser pour une somme estimée de 3 380 \$ avant les taxes.

DE prévoir la dépense par une affectation du budget du poste 03-320-01-411 Service d'ingénierie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-193

9.2 Octroi d'un contrat de vidange sélective, transport, transbordement et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2026 à 2029

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la vidange sélective, le transport, le transbordement et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2026 à 2029;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, 2 soumissions conformes ont été déposées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis seront prévus au budget 2026;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accorder le contrat pour la vidange sélective, le transport, le transbordement et traitement des boues des fosses septiques pour les années 2026 à 2029 à Sanivac au montant de 483 158,77 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 30 septembre 2025;

ET D'affecter le fonds général au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2025-10-194

11.1 Signature d'un contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments

ATTENDU le surcroît de travail généré par la retraite progressive d'une personne salariée du service des parcs, espaces verts et bâtiments et le besoin de nommer une ressource en mesure d'assurer l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE la Municipalité peut confier, dans le cours de ses opérations, des travaux à forfait ou en sous-traitance pour l'exécution d'une partie quelconque du travail régi par l'accréditation syndicale, sous certaines conditions édictées à l'article 25 de la convention collective en vigueur.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, le contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-10-195

11.2 Organisation de la fête de Noël par la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser une fête de Noël pour les enfants le 22 novembre 2025;

ATTENDU QU'il reste un montant au budget des loisirs de 1 500 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit faire des profits avec les ventes de billets, boissons et aliments lors de l'activité Stoke Country.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE permettre l'utilisation du budget de 1 500 \$ de l'enveloppe budgétaire des loisirs;

D'utiliser une partie des profits des ventes de l'activité Stoke Country pour l'organisation de la fête de Noël de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-196 11.3 Révision de la politique culturelle de Stoke 2025

ATTENDU QU'en 2018, la Municipalité de Stoke a adopté sa première politique culturelle dans laquelle elle identifie trois grandes orientations et que, par la suite, un plan d'action a été mis en place pour 2020-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit présenter une mise à jour de sa politique culturelle;

ATTENDU QU'à la suite des deux rencontres de consultation citoyenne, il est recommandé de conserver les trois grandes orientations de la politique.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE conserver les trois grandes orientations de la politique;

DE revoir la vision, préciser les objectifs primaires et secondaires de la politique et établir un plan d'action réaliste afin d'assurer la pérennité de la culture à Stoke;

DE retravailler les documents de travail pour assurer une transparence, une égalité et une équité dans l'octroi des montants accordés par la Municipalité dans le volet culturel et faciliter le travail du comité culturel citoyen.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution 2025-10-197 12.1 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2025

ATTENDU le budget 2 de l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget 2 de l'année 2025 en date du 19 septembre, portant la quote-part de la Municipalité à deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-onze dollars (2 991.00 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2025-10-198 12.2 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème "**10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.";

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petit vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

DE lever le drapeau thématique de la GSTP et d'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) citoyens assistent toujours à la séance. Les sujets de la 2e période de questions sont :

- Le plan de contingence de la Municipalité considérant les élections et la grève de Postes Canada ;
- Quelle sera la méthodologie pour avertir les citoyens avant les vidanges de fosses septiques en 2026 ;

- La possibilité de faire des lectures de fosses lors du contrat de vidange 2026-2029 afin de reporter la vidange.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lucie Gauthier propose de lever la séance à 19 h 38.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Directeur-général, greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire